

ANNEXE 8
Consultations
Lettres de saisine
Délibération du conseil municipal de Loudun
du 14 décembre 2022 suite à la consultation

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Date de la convocation
8.12.2022

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 22
Votants 27

L'an deux mille vingt deux
le quatorze décembre,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, Mme BONNET,
M. RIGAUT, Adjoint ; M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay),
M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION, Mme PINEAU,
M. PRUD'HOMME, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme MOUSSEAU, M. JALLAIS, M. DUPUIS, Mme BAUDU-HASCOET, Mme LIEBOT, M. VILLAIN, M. BONNET.
Pouvoir de Mme Laurence MOUSSEAU à Mme Bernadette VAUCELLE
Pouvoir de M. Michel JALLAIS à M. Jean-Louis DOUX
Pouvoir de M. Philippe DUPUIS à M. Joël DAZAS
Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Anne-Sophie ENON
Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Plan de prévention des risques de mouvements de terrain lié à l'effondrement de
cavités souterraines de la commune de Loudun.**

M. Jean-Pierre JAGER, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Le projet de Plan de protection contre les risques naturels – PPRN –
« mouvements de terrains » liés à l'effondrement de cavités souterraines est porté sur la
ville de Loudun par les services de l'Etat. Ce PPRN a été prescrit le 21 juin 2018 par
arrêté préfectoral.

La ville de Loudun est consultée officiellement sur ce projet par courrier adressé
le 2 novembre 2022. Les conseillers municipaux ont pu prendre connaissance des
différentes pièces composant le PPRN.

Le dossier soumis à la consultation de la Ville de LOUDUN est composé de :

- Une note de présentation, assortie de carte informative, de carte des aléas
dont une zoomée sur le centre-ville et le secteur des grandes carrières
- Un règlement écrit et deux cartes de zonage règlementaire, dont une zoomée
sur le centre-ville et le secteur des grandes carrières

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : ... 23 DEC. 2022

Publié le : 23 DEC. 2022

Notifié le :

Le PPRN « mouvement de terrains » couvre le territoire de la commune de Loudun. Il vise à améliorer la sécurité des personnes exposées à un risque, et à limiter les dommages aux personnes, aux biens et aux activités. Les études réalisées par le BRGM entre 2013 et 2021 ont permis de caractériser l'aléa et de préciser les conditions réglementaires (écrites et graphiques) en vue de la limitation des dommages.

Au terme de cette consultation, le dossier sera soumis à enquête publique selon l'article R.562-8 du code de l'environnement. Après approbation, ce PPRN constituera une servitude d'utilité publique et sera annexée au PLU de Loudun.

Le règlement du PPRN inscrit diverses prescriptions, conduisant à :

- Ne pas aggraver les risques et ne pas en provoquer de nouveaux pendant la phase de travaux et pendant la phase d'exploitation ;
- Ne pas augmenter la population exposée ;
- Concevoir et réaliser les projets ou aménagements de manière à renforcer la sécurité des personnes et à réduire la vulnérabilité des biens.

Et il identifie deux secteurs où ces prescriptions sont applicables :

- des zones « R » d'interdiction, figurées en rouge limitant strictement l'occupation et utilisation des sols du fait de la vulnérabilité manifeste des sites. Il s'agit principalement des anciennes grandes carrières de tuffeau à l'ouest de la ville ;
- des zones « B » de restriction, figurées en bleu. Il s'agit principalement du centre ancien de Loudun. Deux distinctions d'application ont été introduites en fonction des enjeux présents : B1 aléas forts à moyen, et B2 aléa faible.

L'opération de revitalisation du centre-ville de Loudun (ORT) est totalement incluse dans la zone dite « B » avec des secteurs d'aléas forts d'effondrement. L'application du PPRN doit permettre la reprise du bâti ancien pour des activités de services, de commerces et des logements. La Commune de LOUDUN porte cette attention auprès des services de l'Etat, afin de ne pas contrevenir à l'objectif du dispositif « petite ville de demain » et à la prochaine contractualisation de revitalisation et de renouvellement urbain du centre-ville, dont la reconquête des logements vacants fait partie.

C'est pourquoi, la Commune souhaite que le règlement du PPRN en zone B1 et B2 puisse tenir compte de la reprise du bâti existant à des fins de logements et d'activités, dès lors que les conditions d'aménagement satisfont à la préservation des personnes et des biens et limitent les dommages liés aux risques.

Aussi,

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU l'article R-562-7 du code de l'environnement ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 Décembre 2017,

CONSIDÉRANT le dossier « projet de PPRN – mouvement de terrain-concernant le territoire de la commune de Loudun » soumis à la consultation de la communauté de communes ;

.../...

VU la convention « Petite Ville de Demain » signée avec l'Etat en date du 25 mai 2021 engageant une stratégie de revitalisation du centre de Loudun ;

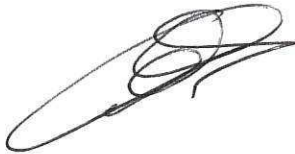
CONSIDÉRANT le projet de revitalisation du centre-ville de Loudun, dans le cadre du dispositif de l'Etat « Petite ville de demain » qui doit se traduire prochainement par la signature d'une opération de revitalisation du territoire incluant une opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain ;

VU l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Aménagement, Patrimoine » du 29 novembre 2022,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ émet un avis favorable au projet de PPRN – mouvement de terrain- concernant le territoire de la commune de Loudun, assortie d'une réserve :
- ✓ En zone B1 et B2, envisager la reprise du bâti existant à des fins de logements et d'activités, dès lors que les conditions d'aménagement satisfont à la préservation des personnes et des biens et limitent les dommages liés aux risques ;
- ⇒ autorise le Maire ou en cas d'empêchement son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS



Accusé de réception en préfecture
086-218601375-20221214-2022-8-2-DE
Date de télétransmission : 23/12/2022
Date de réception préfecture : 23/12/2022



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**

Poitiers, le 02/11/2022

Service Prévention des Risques
et Animation Territoriale

Le Préfet,

à

Monsieur le Maire de Loudun

**Monsieur le Président de la communauté
de communes du pays loudunais**

**Objet : Plan de prévention des risques mouvements de terrain lié à l'effondrement de
cavités souterraines de la commune de Loudun : Consultation officielle**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le lien de téléchargement du dossier de consultation relatif au plan de prévention des risques mouvements de terrain lié à l'effondrement de cavités souterraines (PPRMT) de la commune de Loudun, **pour avis du conseil municipal de Loudun et avis du conseil communautaire de la communauté de communes du pays loudunais.**

La présente consultation est prévue par l'article R.562-7 du code de l'environnement qui stipule que « le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles est soumis à l'avis des conseils municipaux des communes et des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale compétents pour l'élaboration des documents d'urbanisme dont le territoire est couvert, en tout ou partie, par le plan » et que « Tout avis demandé [...] qui n'est pas rendu dans un délai de deux mois à compter de la réception de la demande est réputé favorable ».

Je vous saurai gré bien vouloir transmettre l'avis du conseil municipal et l'avis du conseil communautaire, par mail ou par courrier à la DDT de la Vienne désignée comme service instructeur (coordonnées ci-dessous) dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la présente.

Au terme de ce délai, en l'absence de réponse du conseil municipal ou du conseil communautaire, l'avis sur le projet présenté sera réputé favorable.

Je vous informe que, à la suite de cette présente consultation, se tiendra une réunion publique d'information sur le projet de PPRMT de Loudun et ce dernier sera soumis à une enquête publique dans les formes prévues à l'article R.562-8 du code de l'environnement.

Le préfet

Jean-Marie GIRIER



**Plan de prévention des risques mouvements de terrain lié à
l'effondrement de cavités souterraines de la commune de Loudun**

Dossier de consultation officielle des collectivités et des services

Ce dossier qui se compose des pièces suivantes :

- une note de présentation
- le règlement
- jeu de cartes :
 - carte informative
 - carte des aléas
 - carte des aléas zoomée sur le centre ville et le secteur des grandes carrières
 - carte du zonage réglementaires
 - carte du zonage réglementaire zoomé sur le centre ville et le secteur des grandes carrières

est téléchargeable sur le lien suivant :

[https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/gestion.jsf?
expid=WvI94jI2csBOiaguKf9PuqCoFH-a5VFdLaGrOaYBF7A](https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/gestion.jsf?expid=WvI94jI2csBOiaguKf9PuqCoFH-a5VFdLaGrOaYBF7A)



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**

Poitiers, le 02/11/2022

Service Prévention des Risques
et Animation Territoriale

Le Préfet,

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Plan de prévention des risques mouvements de terrain lié à l'effondrement de cavités souterraines de la commune de Loudun : Consultation officielle

Compte tenu de la présence de nombreuses cavités souterraines sur le territoire de la commune de Loudun (caves en centre-ville et grandes carrières souterraines en périphérie de la ville), un plan de prévention des risques naturels mouvements de terrain (PPRMT) a été prescrit sur la commune de Loudun par arrêté préfectoral du 21 juin 2018.

Les études menées dans le cadre de l'élaboration de ce PPRMT ont été réalisées conjointement par nos services, le BRGM (inventaire et cartographie des cavités souterraines / caractérisation de l'aléa mouvement de terrain) et le bureau d'étude Alp-Georisque (réalisation du règlement et de la carte réglementaire).

La procédure d'élaboration de ce PPRMT est désormais dans sa phase de consultation préalable à l'enquête publique (article R. 562-7 et R.562-8 du code de l'environnement). Cette consultation, effectuée auprès des services, des collectivités et EPCI concernés, a pour objet de recueillir les observations éventuelles qui pourraient être formulées au regard de ce document.

Je vous prie donc de bien vouloir trouver ci-joint le lien de téléchargement du dossier de consultation relatif au plan de prévention des risques mouvements de terrain lié à l'effondrement de cavités souterraines (PPRMT) de la commune de Loudun, pour avis.

Je vous saurai gré bien vouloir transmettre votre avis, par mail ou par courrier, à la DDT de la Vienne, service désigné comme service instructeur (coordonnées ci-dessous), dans un **délai de 2 mois à compter de la réception de la présente**.

Au terme de ce délai, en l'absence de réponse, votre avis sur le projet présenté sera réputé favorable.

Le préfet

Destinataires

Chambre d'agriculture de la Vienne

- Centre National de la Propriété Forestière Nouvelle Aquitaine – délégation de la Vienne



**Plan de prévention des risques mouvements de terrain lié à
l'effondrement de cavités souterraines de la commune de Loudun**

Dossier de consultation officielle des collectivités et des services

Ce dossier qui se compose des pièces suivantes :

- une note de présentation
- le règlement
- jeu de cartes :
 - carte informative
 - carte des aléas
 - carte des aléas zoomée sur le centre ville et le secteur des grandes carrières
 - carte du zonage réglementaires
 - carte du zonage réglementaire zoomé sur le centre ville et le secteur des grandes carrières

est téléchargeable sur le lien suivant :

[https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/gestion.jsf?
expid=WvI94jI2csBOiaguKf9PuqCoFH-a5VFdLaGrOaYBF7A](https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/gestion.jsf?expid=WvI94jI2csBOiaguKf9PuqCoFH-a5VFdLaGrOaYBF7A)



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**

Poitiers, le 02/11/2022

Service Prévention des Risques
et Animation Territoriale

Le Préfet,

à

**Monsieur le Président du Conseil
Départemental de la Vienne**

Objet : Plan de prévention des risques mouvements de terrain lié à l'effondrement de cavités souterraines de la commune de Loudun : Consultation officielle

Compte tenu de la présence de nombreuses cavités souterraines sur le territoire de la commune de Loudun (caves en centre-ville et grandes carrières souterraines en périphérie de la ville), un plan de prévention des risques naturels mouvements de terrain (PPRMT) a été prescrit sur la commune de Loudun par arrêté préfectoral du 21 juin 2018.

Les études menées dans le cadre de l'élaboration de ce PPRMT ont été réalisées conjointement par nos services, le BRGM (inventaire et cartographie des cavités souterraines / caractérisation de l'aléa mouvement de terrain) et le bureau d'étude Alp-Georisque (réalisation du règlement et de la carte réglementaire).

La procédure d'élaboration de ce PPRMT est désormais dans sa phase de consultation préalable à l'enquête publique (article R. 562-7 et R.562-8 du code de l'environnement). Cette consultation, effectuée auprès des services, des collectivités et EPCI concernés, a pour objet de recueillir les observations éventuelles qui pourraient être formulées au regard de ce document.

Je vous prie donc de bien vouloir trouver ci-joint le lien de téléchargement du dossier de consultation relatif au plan de prévention des risques mouvements de terrain lié à l'effondrement de cavités souterraines (PPRMT) de la commune de Loudun, pour avis.

Je vous saurai gré bien vouloir transmettre votre avis, par mail ou par courrier, à la DDT de la Vienne, service désigné comme service instructeur (coordonnées ci-dessous), dans un **délai de 2 mois à compter de la réception de la présente.**

Au terme de ce délai, en l'absence de réponse, votre avis sur le projet présenté sera réputé favorable.

Le préfet

Affaire suivie par : Marie-Dominique Palin / Jean-Michel Schmitt

Mél : ddt-spr-rmc@vienne.gouv.fr

Tél : 05 49 54 77 57 / 05 49 54 77 52

Réf : L.22_300

20 rue de la Providence BP 80523 – 86020 POITIERS cedex - www.vienne.gouv.fr



**Plan de prévention des risques mouvements de terrain lié à
l'effondrement de cavités souterraines de la commune de Loudun**

Dossier de consultation officielle des collectivités et des services

Ce dossier qui se compose des pièces suivantes :

- une note de présentation
- le règlement
- jeu de cartes :
 - carte informative
 - carte des aléas
 - carte des aléas zoomée sur le centre ville et le secteur des grandes carrières
 - carte du zonage réglementaires
 - carte du zonage réglementaire zoomé sur le centre ville et le secteur des grandes carrières

est téléchargeable sur le lien suivant :

[https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/gestion.jsf?
expid=WvI94jI2csBOiaguKf9PuqCoFH-a5VFdLaGrOaYBF7A](https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/gestion.jsf?expid=WvI94jI2csBOiaguKf9PuqCoFH-a5VFdLaGrOaYBF7A)



Loudun le 23 novembre 2022



A l'attention de Mme Palin Marie-Dominique
20 rue de la Providence
BP80523
86 020 POITIERS CEDEX

Référence : L.22_300


Dossier concerné : Plan de prévention des risques mouvements de terrain lié à l'effondrement de cavités souterraines de la commune de Loudun.

Le Plan de prévention des risques mouvements de terrain lié à l'effondrement de cavités souterraines de la commune de Loudun a retenu toute mon attention.

J'émet un avis favorable.

Je vous prie de croire Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Chef de la Subdivision


Bruno MARTIN

Sujet : [INTERNET] RE: PPR mouvements de terrains de Loudun : Consultation officielle des services
De : > direction (par Internet) <direction@vienne.chambagri.fr>
Date : 08/11/2022 à 13:23
Pour : "DDT 86/SPRAT/RMC (Risques majeurs et crises) emis par PALIN Marie-Dominique - DDT 86/SPRAT/RMC" <ddt-spr-rmc@vienne.gouv.fr>
Copie à : Agnes CHABRILLANGES <agnes.chabrillanges@vienne.chambagri.fr>, Philippe TABARIN <philippe.tabarin@vienne.chambagri.fr>, Fanny GAILLARD <fanny.gaillard@vienne.chambagri.fr>

Bonjour,

Suite à votre mail du 2 novembre dernier et après avoir pris connaissance du dossier "Plan de prévention des risques mouvements de terrain lié à l'effondrement de cavités souterraines de la commune de Loudun".

La Chambre d'agriculture de la Vienne donne un avis favorable

Direction Générale

AGRICULTURES & TERRITOIRES

Chambre d'agriculture de la Vienne

CS 35001

86550 Mignaloux-Beauvoir

Ligne directe : 05 49 44 74 76



La Chambre d'agriculture est soucieuse de la protection de vos données personnelles. [Consulter notre politique de données personnelles.](#)
Merci de n'imprimer ce mail qu'en cas de nécessité.

De : DDT 86/SPRAT/RMC (Risques majeurs et crises) emis par PALIN Marie-Dominique - DDT 86/SPRAT/RMC <ddt-spr-rmc@vienne.gouv.fr>

Envoyé : mercredi 2 novembre 2022 16:03

À : BP-CDA86-86_ACCUEIL_CA86 <accueil@vienne.chambagri.fr>; isabelle.boisseau@cnpf.fr <isabelle.boisseau@cnpf.fr>; fabienne.benest@cnpf.fr <fabienne.benest@cnpf.fr>

Objet : PPR mouvements de terrains de Loudun : Consultation officielle des services

Madame, Monsieur

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le courrier Monsieur le Préfet de Vienne portant consultation officielle de la chambre d'agriculture et du centre national de la propriété forestière Nouvelle Aquitaine sur le projet de plan de prévention des risques naturels mouvements de terrain (PPRMT) lié à l'effondrement de cavités souterraines de la commune de Loudun.

L'ensemble du PPRMT mis en consultation visé par ce courrier est téléchargeable ci-après :

<https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/gestion.jsf?expid=Wvl94jl2csBOiaguKf9PuqCoFH-a5VfdLaGrOaYBF7A>

Vous en souhaitant bonne réception

Cordialement

Marie-Dominique PALIN

Sujet : [INTERNET] Re: PPR mouvements de terrains de Loudun : Consultation officielle des services
De : > fabienne.benest (par Internet, dépôt btv1==311137756e1==fabienne.benest@cnpf.fr)
<fabienne.benest@cnpf.fr>
Date : 08/11/2022 à 10:30
Pour : DDT 86/SPRAT/RMC "(Risques" majeurs et "crises)" emis par PALIN Marie-Dominique - DDT 86/SPRAT/RMC <ddt-spr-rmc@vienne.gouv.fr>

Bonjour,

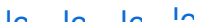
après examen du dossier transmis, le CNPF n'a pas de remarque à formuler sur le PPRMT de Loudun.

bien cordialement

Fabienne BENEST

Directrice adjointe
Nouvelle Aquitaine

15 rue de la Croix de la Cadoue
BP 40110
86 240 SMARVES
Tél. : 06 70 75 36 85
www.nouvelle-aquitaine.cnpf.fr



logo CNPF

Le 02/11/2022 à 16:03, DDT 86/SPRAT/RMC (Risques majeurs et crises) emis par PALIN Marie-Dominique - DDT 86/SPRAT/RMC a écrit :

Madame, Monsieur

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le courrier Monsieur le Préfet de Vienne portant consultation officielle de la chambre d'agriculture et du centre national de la propriété forestière Nouvelle Aquitaine sur le projet de plan de prévention des risques naturels mouvements de terrain (PPRMT) lié à l'effondrement de cavités souterraines de la commune de Loudun.

L'ensemble du PPRMT mis en consultation visé par ce courrier est téléchargeable ci-après :

<https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/gestion.jsf?expid=WvI94jl2csBOiaguKf9PuqCoFH-a5VFdLaGrOaYBF7A>

Vous en souhaitant bonne réception

Cordialement

Marie-Dominique PALIN